



GROUPE DE TRAVAIL « LE FAIT ASSOCIATIF EN EUROPE »

NOTE INTERMEDIAIRE – SEPTEMBRE 2022

Cette note a été rédigée à l'issue des deux premières réunions du groupe de travail et constitue une étape intermédiaire avant la publication du compte rendu global du groupe de travail.

INTRODUCTION, CONTEXTE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU GROUPE

Ambition de l'Institut : répondre aux besoins de connaissance du monde associatif

- Pour mieux faire reconnaître la contribution du monde associatif à la société et à la démocratie.
- Pour mieux outiller intellectuellement le monde associatif lui-même face aux enjeux et mutations.
- Les cibles que nous voulons toucher par nos travaux : les dirigeants associatifs, l'écosystème associatif dans son ensemble et les décideurs en particulier, les chercheurs.

L'objectif du Groupe de travail sur l'Europe – Les besoins auxquels nous voulons répondre

Les approches théoriques existantes aujourd'hui sur le monde associatif sont essentiellement américaines et partent d'une réalité très différente de la situation européenne. Construire une compréhension de la dynamique des sociétés civiles européennes est un enjeu pour les chercheurs. L'objectif est donc d'abord que les chercheurs s'emparent du sujet. Pour cette raison, nous souhaitons que ce groupe de travail aboutisse à un programme de recherche.

Un certain nombre de travaux existent déjà aux niveaux local, régional et national, mais peu au niveau européen. Ce serait l'étape suivante à franchir pour compléter en particulier la connaissance de recherches européennes comparatives.

La recherche est aussi un enjeu pour les praticiens, pour contribuer à une meilleure compréhension des défis auxquels les associations et la société civile sont confrontées en Europe, et elle peut également aider à définir des pistes d'actions, puisqu'en comprenant mieux, on agit mieux. L'autre objectif de ce groupe de travail est par conséquent de créer une dynamique et des réseaux de connaissance sur le fait associatif à l'échelon européen.

Il y a aussi un manque de mise à disposition et de synthèse des connaissances disponibles. Et une autre issue de notre groupe de travail sera de capitaliser sur les connaissances existantes pour les centraliser, à travers un projet de bibliothèque de références.

Etat d'avancement de nos travaux

Lors des deux premières réunions du groupe de travail conduit par l'Institut français du Monde associatif sur « Le fait associatif en Europe », une liste des besoins de connaissance a été proposée et discutée.

Cette note actualise les besoins de connaissance à partir des travaux de nos deux premières réunions. Elle vise à être complétée à l'occasion de la dernière réunion du groupe de travail le 22 septembre 2022.

Les trois premiers axes présentés ci-dessous (« écrire l'histoire », « qualifier le fait associatif » et « un état des lieux à actualiser ») constituent 3 approches transversales pour renforcer la connaissance du fait associatif à l'échelle européenne.

Les 3 axes suivants ont été identifiés par l'Institut à l'issue de notre première réunion comme des priorités stratégiques de connaissance. Ils ont été soumis au débat lors de la seconde réunion afin d'être complétés et enrichis.

Par ailleurs, une attente a été exprimée lors de la 1^{ère} réunion pour que le périmètre du groupe de travail soit précisé. C'est l'objet de la 1^{ère} partie de cette note.

PRECISIONS SUR LE PERIMETRE DU GROUPE DE TRAVAIL

• Le fait associatif / CSOs

Le périmètre de notre groupe de travail recouvre l'engagement collectif dans des organisations instituées (associations loi 1901 en français, (association Loi 1901 en France, *associazioni* en Italie, *eingetragene Vereine* ou association déclarée en Allemagne, *charities* au Royaume Uni, *sdrúžení* ou association en République Tchèque, *stowarzyszenie* ou association en Pologne, etc.) ou dans des mouvements informels. Nous désignons par fait associatif en français l'ensemble de ces formes d'engagement, formelles ou informelles, et nous utilisons le terme anglais de Civil Society Organisations pour le traduire. Nous sommes conscients que le terme CSOs peut avoir des acceptations et des applications différentes selon les pays, mais nous avons choisi ce terme par commodité dans le cadre de notre groupe de travail.

La partie « instituée » de ces formes d'engagement correspond à des organisations créées par des citoyens, visant l'intérêt général et reposant sur le bénévolat. Leur gouvernance est bénévole et démocratique. Autrement dit, exercée par des personnes non rétribuées et qui s'impliquent librement au sein de l'association. La gouvernance associative implique également une organisation dont l'objectif est de faire vivre le projet collectif, en associant les parties prenantes dans la prise de décision. En cela, la gouvernance est démocratique.

Le fait associatif s'inscrit dans le cadre de l'initiative privée, et il se distingue des collectivités locales (local authorities), qui sont du domaine public, et qui sortent de notre champ d'étude.

La dimension collective du fait associatif est première, et n'implique pas l'apport initial de fonds, comme c'est le cas pour les fondations, qui ne sont pas l'objet de notre groupe de travail.

La dimension désintéressée est également centrale au sein du fait associatif dont le but est non lucratif, même s'il peut impliquer pour une partie limitée une dimension économique. En cela, le fait associatif se distingue des coopératives, qui sont entièrement organisées autour d'une activité économique, et qui ne seront pas non plus étudiées dans le cadre de notre groupe de travail.

Au sein du fait associatif, certains secteurs se caractérisent en particulier par la production d'un service d'intérêt général, aux confins du service public.

• Périmètre géographique

L'échelon européen, périmètre géographique de notre groupe de travail, n'est pas entendu comme un territoire institutionnel mais plutôt comme un territoire présentant une certaine forme d'homogénéité politico-socio-culturelle. Pour cette raison, il couvre une zone plus large que l'Union Européenne.

APPROCHES TRANSVERSALES

ECRIRE L'HISTOIRE DU FAIT ASSOCIATIF EUROPEEN

L'intérêt d'une approche historique du fait associatif en Europe est de se concentrer sur des traits communs fédérateurs plutôt que de s'intéresser aux différences entre pays.

Une approche socio-historique permettrait de documenter la façon dont le fait associatif s'est structuré, voire développé, dans le temps dans l'espace européen, en analysant l'influence de ses différentes composantes (sociales, économiques, culturelles, politiques).

Une approche comparative de l'histoire du développement des institutions permettrait par ailleurs d'observer le développement des institutions de la société civile dans le temps et de comprendre les éléments de construction dans les différents pays. Si nous comprenons mieux comment la société civile s'est bâtie, il est plus aisé de comprendre ce qui se joue aujourd'hui et comment agir. De ce point de vue, documenter l'histoire des têtes de réseaux et méta-organisations aux échelons nationaux et européen serait utile.

Une analyse historique des influences internationales croisées dans la structuration du fait associatif en Europe serait également utile, notamment dans le sillage des grands courants religieux et laïcs ou encore politiques et philosophiques mais aussi géo-stratégiques.

Il serait tout aussi intéressant de comprendre à travers l'histoire comment le fait associatif a contribué à répondre aux besoins sociétaux, à la diffusion de nouveaux modes de vie, de nouveaux métiers, à l'émergence de grandes politiques publiques et au dépassement de grandes crises et transitions qui ont traversé l'Europe (guerres, transition post-communiste, crises économiques et financières, crise du logement, crise environnementale, crises sanitaires, crise des réfugiés, ...).

L'histoire des définitions et des concepts ainsi que de leur évolution permettrait également de mieux qualifier le fait associatif et son rapport aux autres acteurs de l'intérêt général.

L'approche historique permettrait de mieux comprendre dans le temps long comment l'engagement associatif a contribué à forger une citoyenneté européenne active, et d'analyser l'évolution de cet engagement dans ses différentes formes, formelles et informelles.

Enfin, une meilleure connaissance de l'histoire du fait associatif européen aurait pour vertu de mieux appréhender les grandes mutations dans lesquelles il s'inscrit et de nourrir la prospective des acteurs et de leurs partenaires.

QUALIFIER LE FAIT ASSOCIATIF A L'ECHELLE EUROPEENNE

Le fait associatif est régulé, et donc structuré, de façons différentes dans les différents pays européens et il est important de savoir de quoi on parle et d'en délimiter les contours, pour le promouvoir comme objet de connaissance.

Mobiliser le droit comparé pour approcher les réalités associatives européennes dans leurs diversités géographiques semble une approche fondamentale et aujourd'hui manquante.

La démarche comparative, en posant des critères de définition de ce que serait le fait associatif peut avoir un écueil excessivement normatif. Pour réduire cet écueil, pourrait-il être envisagé de partir des expériences de terrain pour qualifier ce qui est propre au fait associatif ? Dans cette perspective, un dispositif en deux temps pourrait être imaginé :

- Dans un premier temps, en s'appuyant sur une documentation des réalités et/ou définitions nationales, les traits communs et différences pourraient être mis en lumière.
- Dans un second temps, les programmes de soutien à la connaissance de l'Institut pourraient présenter les traits communs du fait associatif, et laisser les chercheurs répondants apporter des éléments de définition globale.

L'auto-identification permettrait-elle de mieux comprendre comment les structures s'identifient elles-mêmes, ou non, comment faisant partie du domaine associatif ?

Comment aborder de manière académique les différentes typologies de sociétés civiles dans les différents pays alors même que la société civile est en perpétuelle évolution ? Qualifier le fait associatif à l'aune des politiques permettrait-il de tenir compte du contexte de ces évolutions ?

Par ailleurs, de nombreuses transformations sont davantage le fait de mouvements ou entités informelles cruciales dans certains pays. Comment établir une typologie cohérente de la société civile en Europe sans masquer les transformations qui n'arrivent pas dans les structures formelles de la société civile ?

Une approche « régionalisante » par les différents blocs qui constituent l'Europe semblerait adaptée pour dépasser les disparités entre pays et qualifier le fait associatif à l'échelon européen.

Le cas de l'Europe centrale est un exemple intéressant. Après la transition démocratique dans les années 1980-1990, une volonté forte de développer la société civile a émergé. Ces efforts ont été inspirés par des organisations philanthropiques américaines et anglaises. Ces sociétés centre-européennes ont pratiquement copié le modèle américain à l'identique. Elles ont donc évolué très différemment de leurs homologues en Europe occidentale, où l'histoire de cette évolution a été davantage fragmentaire. Cette approche américaine mise en parallèle avec l'approche européenne pourrait être un sujet d'étude intéressant qui soulèverait les différences et les similarités entre ces deux approches.

UN ETAT DES LIEUX A ACTUALISER DANS UNE PERSPECTIVE POLITIQUE, JURIDIQUE ET STATISTIQUE

En Italie, après 15 années de négociation du monde associatif avec les instituts de statistiques pour avoir des données non pas sur les organisations sans but lucratif, mais sur les associations du tiers secteur, une délimitation du périmètre du tiers secteur a pu être posée dans le cadre d'une loi prévoyant des mesures fiscales. La limite d'une définition normative du tiers secteur est toutefois qu'elle restreint l'acceptation en son sein à certaines associations et en exclut d'autres qui ont pourtant une contribution très importante à la société et à la démocratie (groupes de bénévoles, de militants, d'activités religieuses ou sportives). Cet exemple italien témoigne de l'importance des données statistiques pour la reconnaissance et le soutien du fait associatif. Il illustre également

l'importance d'une connaissance du fait associatif indépendante pour permettre une meilleure reconnaissance et prise en compte par la puissance publique.

L'enjeu de préciser la terminologie et de qualifier le fait associatif est un préalable nécessaire à l'analyse statistique et juridique, ainsi qu'à un travail d'état des lieux et aux études comparatives en Europe.

Depuis les travaux du Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project (1991-2017), il manque un état des lieux actualisé sur le fait associatif.

Cet état des lieux consolidé à l'échelon européen du poids des associations et de l'engagement nécessiterait un croisement préalable des méthodes statistiques nationales et une réflexion sur les conditions de leur harmonisation. Un tel chantier pourrait s'appuyer sur une cartographie synthétique de l'ensemble des enquêtes et recherches statistiques nationales, et sur un repérage des données communes et des problématiques de réconciliation entre les travaux existants.

Une analyse comparée des politiques, législations et dispositifs de soutiens associatifs en Europe permettrait ensuite de dresser un état des lieux des environnements institutionnels favorables et des libertés associatives dans les différents pays européens. Il serait également intéressant d'analyser la place accordée au soutien du fait associatif dans les politiques publiques comparativement à d'autres modèles, comme le modèle institutionnel ou le modèle à lucrativité limitée. Quelles sont par exemple les bonnes pratiques institutionnelles en matière de fiscalité et d'incitation à la générosité privée au profit des OSC ? Une cartographie des dispositifs favorables du droit européen et de leur niveau de transcription dans les droits nationaux serait également utile.

Une approche prospective permettrait ici d'envisager l'impact à long terme des politiques européennes sur le fait associatif.

PRIORITES THEMATIQUES

LE ROLE DEMOCRATIQUE DES ASSOCIATIONS

Alors que le fait associatif irrigue la vie citoyenne et tous les pans de l'intérêt général, comment peut-on rendre compte de la contribution des associations et de l'engagement à la société à l'échelon européen ? Quel rôle jouent en particulier les associations dans la prise en charge de l'intérêt général ? Comment le fait associatif contribue-t-il aux communs et à influencer et à transformer la société ? Comment les associations en particulier identifient-elles les signaux faibles de la société, comment font-elles avancer le droit, comment influencent-elles les débats publics, et comment transforment-elles les représentations sociales ? Quelles sont les évolutions observées concernant cette contribution des associations à la société, en regard notamment d'un double isomorphisme institutionnel (Etat/délégation de services publics) et économique (Marché/entrepreneuriat social) ? Comment analyser la tension du double rôle des OSC de production économique et de contribution à la démocratie ?

Comment s'articulent fait associatif et services publics au sein de la prise en charge de l'intérêt général ? Entre inspiration, interpellation et instrumentalisation, quelle est la nature de la relation entre associations et pouvoirs publics ?

Interroger la contribution sociétale du fait associatif, c'est déjà envisager sa contribution à la démocratie ainsi que le rôle politique des structures associatives, et leur fonction de corps intermédiaire contribuant à l'intérêt général aux côtés de la puissance publique. C'est aussi s'intéresser à la façon dont les citoyens, agissant collectivement, peuvent influencer, affecter et

agir sur la démocratie au quotidien. Comment ce rôle politique des structures associatives évolue-t-il, et quelles en sont les conséquences sur l'influence démocratique du fait associatif ?

Comment analyser la vitalité des associations et de l'engagement dans les différents pays européens en regard de leurs cadres législatifs et institutionnels respectifs ? La vitalité du fait associatif n'est pas que le signe d'une bonne santé démocratique, elle en est également une condition. Des enquêtes nationales et internationales ont à ce titre mesuré que les associations et les ONG sont considérées comme des corps intermédiaires de confiance. A l'heure où les démocraties traversent une crise nourrie par un déficit de confiance, par quelles voies le fait associatif contribue-t-il à l'échelle individuelle à une forme de citoyenneté active et de confiance institutionnelle ? Comment concourt-il à l'échelle collective à la construction de la société civile et de l'espace citoyen et donc à la vitalité démocratique au niveau européen ? Ici encore, quelles sont les transformations qui traversent le fait associatif et quelles en sont les conséquences sur la crise démocratique ?

Quel rôle les OSC jouent-elles elles-mêmes en tant qu'espaces démocratiques : comment agissent-elles pour l'inclusion, l'inclusivité, comment proposent-elles des formes alternatives de mise en lien et de travail collectif ? Dans cette perspective d'engagement citoyen et inclusif, comment renforcer encore la mixité au sein de l'engagement associatif ? Le rôle d'apprentissage du vivre ensemble et d'éducation à la citoyenneté des associations à travers leur fonction délibérative et d'éducation populaire mériterait également d'être mieux appréhendé.

FAIT ASSOCIATIF ET ESPACE CIVIQUE

Comment mieux comprendre le lien entre citoyens et associations en appréhendant le fait associatif à travers la notion d'engagement civique qui s'exprime à travers des organisations et espaces créés par les citoyens ?

Comment caractériser l'engagement ses mécanismes et ses motivations ? Quelles en sont les influences culturelles ? Qu'est-ce que les populations projettent sur l'engagement associatif et comment cette projection évolue-t-elle ? A travers une approche comparative, pourrait-on étudier les fonctionnements de l'engagement dans différents pays, pour mieux comprendre les mécanismes de son renouvellement ? La façon dont les plus jeunes arrivent à trouver leur place dans les organisations associatives pourrait par exemple être analysée dans cette perspective.

Quelles sont les transformations de l'engagement que l'on peut observer ? L'émergence de nouvelles formes d'engagement, notamment issues de la jeunesse ou encore permises par les nouveaux usages et outils numériques, interroge les ressorts, modalités et impacts spécifiques de la société civile informelle, ainsi que la relation entre société civile formelle et informelle. Pourquoi les nouvelles formes de mobilisation sont-elles parfois perçues comme plus efficaces que les modes d'organisation traditionnels ? Comment les jeunes en particulier perçoivent-ils les organisations associatives ? Quelles formes peut prendre l'engagement, dans les associations et ailleurs ? Comment ces différentes formes d'organisation s'articulent-elles ? Dans une approche prospective, l'étude de ces nouvelles formes d'engagement permettrait d'éclairer en particulier l'avenir de la société civile organisée. La question d'une mixité limitée au sein du fait associatif est également posée et il serait intéressant de documenter les profils sociologiques des personnes qui s'engagent, les évolutions sociologiques, ainsi que les leviers mobilisés pour en élargir la base. Quel est le rôle de la technologie numérique dans cette perspective ? Comment intégrer les publics aujourd'hui exclus du fait associatif dans les actions et dans les gouvernances ?

Les mutations et tensions de l'espace civique pourraient également être étudiées au regard de l'engagement associatif. Comment assurer un cadre réglementaire stable et sécurisant pour le monde associatif en regard de politiques évolutives ? Le contexte européen est aujourd'hui favorable à la réflexion concernant le cadre juridique des organisations de la société civile. Des discussions concernant le statut des associations sont en cours au parlement européen et ont

abouti à une stratégie en la matière, notamment pour protéger les libertés associatives face à la montée de l'illibéralisme. Cependant, cela ouvre potentiellement la porte à certains risques, puisque si le secteur des OSC n'arrive pas avec des benchmarks des structures juridiques, des définitions, ..., sur lesquels l'ellesse seront préalablement entendues, d'autres acteurs imposeront leur propre cadre de référence.

Les organisations de terrain basées sur le rassemblement d'une diversité de populations, et sur la mobilisation permanente du dialogue et de la co-construction, sont-elles une voie pour dépasser les polarisations politiques ? Quel rôle particulier les organisations de la société civile jouent-elles aux échelons nationaux et européen pour faire face à la montée du populisme et de l'extrême-droite ?

Au cœur de l'enjeu de reconnaissance des acteurs associatifs, la question de leur légitimité doit être posée. Qu'est-ce qui fonde la légitimité du fait associatif et d'où vient leur reconnaissance au regard de leurs différentes parties prenantes (pouvoirs publics, partenaires, publics touchés, citoyens, ...) ? Comment se construit la reconnaissance en fonction de la taille des organisations, en particulier pour les petites organisations ? Quels sont les ressorts et frein de cette légitimité du fait associatif dans les différents pays d'Europe dans un contexte d'évolution de l'espace civique ? Comment développer un environnement favorable aux OSC, non seulement par le cadre légal, mais également par un narratif positif, par un espace civique protégé, et par un accès facilité aux financements ? Comment analyser et répondre à l'invisibilité culturelle des OSC dans les médias, dans la littérature ou dans le cinéma ? Est-elle un frein à la juste appréhension de la contribution sociétale du fait associatif ? Comment la formation (scolaire et universitaire) pourrait être mieux mobilisée dans le développement et la professionnalisation du fait associatif ?

Au titre des relations entre société civile et pouvoirs publics, quel est la valeur ajoutée spécifique des associations par rapport à la relation directe des pouvoirs publics aux citoyens ? Comment ces relations entre société civile et pouvoirs publics évoluent-elles ? C'est un sujet important compte-tenu d'une pratique croissante de dispositifs de consultations qui donnent la voix directement aux citoyens, parallèlement et parfois en lieu et place du rôle des associations d'expression collective des citoyens. Quelle est la reconnaissance et la légitimité du fait associatif, et quels sont les leviers de sa légitimation ?

Au moment où la participation citoyenne est en particulier favorisée par les institutions européennes, qu'en est-il du dialogue institutionnel avec la société civile organisée ? Quelle est la place accordée à l'expérience et à la parole collective des organisations associatives dans la conception et la conduite des politiques européennes ?

Nous avons une compréhension encore limitée des différences entre les pays différences entre les pays européens en ce qui concerne le rôle de plaidoyer – la représentation des intérêts, des valeurs et des identités – joué par les organisations de la société civile au niveau national, ainsi que sur la manière dont ce rôle est remis en question par les transformations socio-économiques, les médias numériques et la montée du populisme et de l'illibéralisme et des polarisations. Une comparaison entre les pays du rôle démocratique des associations et de ses transformations/défis constituerait un axe de recherche innovant. L'analyse de la dimension communicationnelle serait un angle utile également pour documenter la capacité de mobilisation des organisations de la société civile. L'organisation collective/sectorielle des associations dans les différents pays européens serait également un sujet d'étude intéressant et un travail de cartographie des réseaux pourrait être conduit. Quelles spécificités et similarités dans ces organisations sectorielles nationales ? Quelles relations aux pouvoirs publics ? Qu'est-ce qui est mis en œuvre par chacune d'elles pour réaffirmer le rôle politique des structures associatives ? Là encore, quelles sont les grandes tendances à l'œuvre aux niveaux nationaux et à l'échelle européenne ?

Si l'engagement associatif est largement tourné vers la contribution à la société et la démocratie, il serait par ailleurs intéressant de renforcer la connaissance sur les côtés sombres et les pratiques

limites au sein du fait associatif, ou ce que certains nomment la « société incivile ». Certaines organisations de la société civile portent des valeurs réactionnaires et font la promotion de pratiques violentes. On voit également des associations sortir du cadre de l'intérêt général et faire la promotion de pratiques communautaristes, favorisant l'entre soi et le repli identitaire, voire de pratiques sectaires. Il serait intéressant d'étudier également comment ce phénomène évolue dans le temps.

TRANSFORMATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET INCIDENCES SUR LE FAIT ASSOCIATIF

Une réflexion autour des modèles de financements est essentielle tant le modèle de financement public ou privé détermine les priorités de la société civile. En Espagne, par exemple, à l'issue de la crise financière, l'instabilité financière a touché les associations dont un certain nombre a disparu. Aujourd'hui, le poids des institutions publiques dans les décisions du financement des organisations de la société civile s'y est accru, créant ainsi une véritable dépendance vis-à-vis des financements publics.

L'évolution des financements publics et des relations entre associations et pouvoirs publics pose la question de l'indépendance associative, et de la mise en balance de leur fonction socio-politique et de leur capacité de mobilisation d'un engagement citoyen collectif en regard de la montée en puissance d'une fonction de délégation de service public. Quelles incidences en particulier de ces évolutions sur la fonction associative d'interpellation, de plaidoyer et d'inspiration des politiques publiques et de l'environnement législatif ?

Dans ce contexte, quelles sont les nouvelles formes de financement privé des organisations de la société civile et quelle place prend la générosité privée dans les modèles de financement associatifs ? Dans quelle mesure ces ressources privées permettent-elles de continuer de répondre aux besoins de la société civile en ouvrant des espaces d'indépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds et de leurs propres priorités ? Quelles sont les spécificités de la philanthropie privée, ses contraintes et ses opportunités ? Quelle rôle particulier joue-t-elle pour le soutien de la fonction d'innovation associative ?

Que nous apprend la professionnalisation des acteurs associatifs ? En Belgique, par exemple, une grande partie des associations, des corps intermédiaires historiques, est financée par l'Etat. Parallèlement, les structures ne recevant aucun financement de l'Etat connaissent un très fort développement du fait d'un succès populaire. Il serait intéressant d'analyser les disparités des finalités et modes d'actions respectifs des organisations en fonction de leurs modalités de financement et indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les transformations des politiques publiques sont à étudier sous l'angle de l'innovation associative. Comment les autorités publiques reposent-elles sur les associations pour répondre à des besoins croissants, sociaux notamment, qui ne sont pas couverts ? En quoi les acteurs associatifs produisent de l'innovation et comment les OSC se font-elles le relais de problèmes sociaux ? Quelle place prend l'innovation dans les financements par rapport à la prise en charge des besoins de financements courants des structures ?

A l'heure où les réglementations semblent renforcer les exigences en matière de responsabilité et de transparence, comment mieux comprendre les contraintes et poids institutionnels créés et les entraves éventuelles aux rayons d'actions et aux rôles politiques pour certaines organisations ou associations, notamment les structures de petite taille et celles actives dans le domaine politique ?

De plus, il existe une véritable tendance de l'environnement institutionnel à aplanir, standardiser et uniformiser les modes d'action : est-ce une tendance souhaitable et positive ou un danger pour le fait associatif ? Dans ce contexte, la diversité culturelle et de cadre de référence du fait associatif

pourrait être un sujet d'étude en soi et il serait intéressant d'analyser si cette diversité est une richesse ou un risque pour les associations ?

Il serait également intéressant d'inclure davantage dans l'étude du fait associatif la perspective des parties prenantes, ainsi que les enjeux de coopération entre organisations de la société civile, avec les entreprises, et avec les pouvoirs publics. Quelles sont les évolutions du fait associatif dans ses interactions avec ses parties prenantes ? Quels sont les effets des politiques publiques sur ces évolutions ? L'utilité et l'efficacité de la mise en concurrence entre les acteurs associatifs promu par les modes de financements publics pourraient en particulier être interrogées en regard de modalités privilégiant la coopération entre associations.

Enfin, quel est l'impact des urgences survenues récemment (crise sanitaire, guerre en Ukraine, etc.) sur les OSC auxquelles elles sont largement confrontées ces dernières années, et la restriction de l'espace civique et civil ? Pendant les crises, la société civile est-elle d'abord pensée par les pouvoirs publics comme un opérateur visant à mettre en œuvre des stratégies identifiées par l'Etat, plutôt que comme un acteur qui participe à la réflexion autour des problématiques et à la construction des stratégies à mettre en œuvre pour y répondre ?

LISTE DES CONTRIBUTEURS AU GROUPE DE TRAVAIL

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des contributrices et contributeurs à ce groupe de travail.

Pilotage

- Rupert Graf Strachwitz, Docteur en sciences politiques, Directeur de l'Institut Maecenata pour la philanthropie et la société civile de Berlin.
- Bernard Enjolras, Directeur de recherche à l'Institut pour la recherche sociale, directeur du Norwegian Center for Research on Civil Society Voluntary Sector et rédacteur à la Revue Voluntas.
- Claire Thoury, Présidente du Mouvement Associatif, administratrice de l'Institut.

Animation et organisation

Claire Breschard, Chargée de mission à l'Institut français du Monde associatif, France

Florian Covelli, Délégué général de l'Institut français du Monde associatif, France

Liste des participants

Asif Afridi, Délégué général de brap, Docteur en politique sociale de l'Université de Birmingham, Royaume-Uni

Anna Aldona Domardzka, Directrice associée pour la recherche et la coopération internationale, Institut d'études sociales, Université de Varsovie, Pologne

Ramón Andrés Feenstra, Professeur, Université Jaume I de Castellón, Espagne

Carlotta Besozzi, Coordinatrice, Civil Society Europe, Belgique

Pierre-Olivier Bigo, Analyste des politiques, Open Society Foundation, Belgique

Emmanuel Bioteau, Professeur, Co-Directeur du Master GTDL-CDET, Université d'Angers, France

Agostino Burruni, Responsable de pôle des formations de l'encadrement et des formations tout au long de la vie, IRTS de Franche-Comté, France

Eglė Butkevičienė, Vice-doyenne pour la recherche, Kaunas University of Technology, Lituanie

Giulia Bordin, Chargée de mission et de projet, Centre for European Volunteering, Belgique

Gloria Botton, Coordinatrice de programme au Lang Prometheus Centre, Italie

Chantal Bruneau, Ancienne Secrétaire générale du Haut Conseil à la vie associative, France

Viviane Chatel, Maître d'enseignement et de recherche au Département travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, Suisse

Juliette Decoster, Chargée de programmes à la Fondation Charles Léopold Mayer, France

Cristine Dyhrberg Højgaard, Doctorante, Département de management, politique et philosophie, Copenhagen Business School, Danemark

Ksenija Fonovic, Directrice adjointe du SPES, Italie

Viacheslav Ivanov, Expert en chef du Centre d'études de la société civile et du secteur à but non lucratif, Russie (*participant à la première réunion du 11 février 2022*)

Grégory Loison, Responsable engagement et mobilisation, Amnesty international, France

Camilla Lombardi, Chargée de mission espace civique, European Civic Forum, Belgique

David Lopez, élu à la fédération de la Ligue de l'enseignement Ille et Vilaine, Vice Président VOLONTEUROPE, représentant de la société civile (Lifelong Learning Platform) au Bureau du Comité Education du Conseil de l'Europe, France

Oleksandra Matviychuk, Présidente du Center for Civil Liberties, Ukraine

Lucas Meijs, Professeur, Rotterdam School of Management, Erasmus University, Pays-Bas

Michael Meyer, Professeur, Institute for Nonprofit-Management, Université WU de business et d'économie de Vienne, Autriche

Veronika Mora, directrice de la Fondation Ökatars, Hongrie

Ramiro Muñiz, Coordinateur de la Plataforma del Tercer Sector, Espagne

Giada Negri, responsable de la recherche et du plaidoyer, European Civic Forum, Belgique

Gautier Pirotte, Professeur, Université de Liège, Belgique

Dana Popescu Jourdy, Maître de conférences, Responsable du Master Communication, Humanitaire et Solidarité, Université Lyon 2, France

Nadine Richez-Battesti, Co-Présidente du Comité scientifique de l'Association pour le Développement des Données sur l'Économie Sociale (ADDES), France

Ola Segnestam Larsson, Professeur associé, Center for Civil Society Research, Université Marie Cederschiöld, Suède

Karl Henrik Sivesind, Chercheur, Institute for Social Research, Norvège

Margit van Wessel, professeur adjoint, Université de Wageningen, Pays-Bas

Ketevan Vashakidze, Présidente de la Europe Foundation, Géorgie